

Royne vous en advertiray incontinent. Que sera lendroit ou me recommanderay de bien bon ceur a vostre bonne grace, priant le Createur vous donner, ma femme, ce que plus desires. Du camp pres d'Esserenne, ce V de novembre. Je vous prie faire mes humbles recommandations a la bonne grace de madame notre meres.

Vostre bien bon mary,
Guillē de Nassau.

XXXIII.

Camp d'Escherennes, 11 November . . . (1555).

Ma femme. Quant a ce que desires scavoir ce que vous aures affaire en cas que je pensis de point venir bien tost a Bruxelles, pourceque ne scay ancores la volonté du Roy ¹⁾, ne vous serois mander aultre chose si non que vous faictes comme troveres le melieur et plus a vostre comōdité. Je suis bien bas d'argent, si vous men puissies faire avoir quelque chose, me viendroit bien a point. Que sera l'endroit ou me recommanderay de bien bon ceur a vostre bonne grace, priant le Createur vous donner, ma femme, ce que plus desires. Du camp pres de Esserenne, ce xi de novembre.

Vostre bien bon mari,
Guillē de Nassau.

XXXIV.

Camp d'Escherennes, 28 November . . . (1555).

Ma femme. J'é tardé de vous escrire pour vous advertir

1) Bij Gachard, *Corresp.* I. p. 203, is een brief aan Philips van denzelfden datum, waarin de Prins mededeeling doet van de door hem ingewonnen berigten, omtrent de uitzigten op eene voorwaartsche beweging, als de Franschen van Maubert mogten opbreken. Den volgenden dag kwam daarvan berigt (l. c., p. 206).

entierement ce que le Roy vouloit faire avec ce camp, et aussy pour vous faire scavoir de ma venu: et combien, ma femme, que la resolution que le Roy ast prinse n'est pas fort a mon contentement, car je pens qui passera bien ancores deux mois avant que je porré veoir M. L., que javois tant desiré de recevoir. Pour l'Escluse que sa maj^{te}. entent de faire ¹⁾ pour me. Marienbourg, je prie a Dieu que l'entreprise sort a bonne fin. Mons^r. la marquis de Berges mat dict vous mander tout chose plus amplem^t. quant il sera retourné a Bruxelles. Mons^r. d'Egmont, Berges, Bousu, Glaigen et Berlemont sont esté issi pour veoir lad^e Escluse ²⁾, ou nous avons esté hier, et selon leur rapport le Roy se resolvera. Quant a la maison de Bruxelles, vous porres escripre a la duchesse darscot que si luy plait me lesser lad^e. maison, selon que mescripves, que je suis content luy assigner rente pour le sis mil florins, quel desire d'avoir pour lad^e. maison, moienant quelle veulle sortir au bout dung mois.

Quant a mes affaires de Breda, dont mescripves, que ne aves peu ancores rien entendre, je le vous recommande comme a chose qui est votre, comme scaves ja de long temps. Si vous me porries faire avoir quelque argent, il me viendrait fort bien a point, car pour le present je nay bien peu.

Que sera l'endroit ou me recommanderay de bien bon ceur a votre bonne grace, priant le Createur vous donner, ma femme, ce que plus desirez. Du camp pres decherenne, ce xxviiij de novembre.

Votre bien bon mari,
Guille de Nassau.

Ma femme, je ne vous fais astheure nulle discours seur votre entreprise pour ce que ne sont chose pour escripre, mais je

1) Cf. den brief bij Gachard, *Corresp.* p. 234. Philips ziet 11 Dec. van het maken van die sluis af (l. c., p. 246).

2) Zij waren door Philips afgezonden om de plaats der sluis op te nemen, Gachard, *Corresp.*, p. 228.

vous adverti que je suis si triste de ne point povoir veoir M. L., qu'est chose point croiable, mais jesper que Dieu nous donnera ung fois sa grace, que vivrons a notre contentement.

XXXV.

Camp d'Escherennes, 5 December . . . (1555).

Bij Groen v. Pr., *Archives*, I, n°. 17, evenwel niet volledig. Voor de eerste uitlating heeft het Handschrift: »Je pens » que aurez astheur receu la Lettre que je vous ay escript du » xxviiij du passé, par laquelle aures entendu ce que desires » scavoir quant a la maison, et que argent qu'il me vaudra » pour ma despens; quant a ce que demandes scavoir que Res- » ponce que debvres donné a m^r. disse." Voor de tweede uitlating heeft het Handschrift: »mais puis que mandes scavoir » mon advis, il me semble que en cas que le dit s^r. disse » voullus mester raisonnables moien en avant, qui vault beaucoup » mieulx de engaieger mon bien de Bourgoigne, de cestuy de » par deça, parquoy luy porres escripre pour scavoir la signorie, » et de que maniere qui veult traicte, afin que ayant veu ce » qui demande, lon luy puis donner taut mieulx pleine resu- » lution."

Na de dagteekening leest men nog in het Handschrift: »Je » vous promes L., que si je ne vous amoys tant comme je fais, » ou que je fusse course a ¹⁾ vous, que je ne me souhaiterois si » souvent apres de vous, comme je fais: et pleut a Dieu que » mes souhaits eussent lieu, car vous veiries que ne serois » long de vous ceste nuit, et au lieu dung aureille, qui me » vault ambrassé, que je ambrasserois M. A. L. L., que je » aime oultre tout chose de ce monde, comme jesper quel me » faict aussi."

1) courroucé contre.